



*Cabinet du Premier Ministre,  
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget*

---

*République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail*

---

---

**CEREMONIE DE SIGNATURE DE DEUX ACCORDS  
ENTRE LA FRANCE ET LA CÔTE D'IVOIRE :**

- LA CONVENTION D'AFFECTATION DE L'APPUI  
BUDGETAIRE 2016 DU C2D,**
  - LE PROTOCOLE FINANCIER POUR LE CENTRE  
NATIONAL DE CALCUL**
- 

---

**DISCOURS DE S.E. M LE PREMIER  
MINISTRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU BUDGET**

---

---

**YAMOOUSSOUKRO, LE 28 JUILLET 2016**

---

- ***Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement français,***
- ***Mesdames et Messieurs les Ministres,***
- ***Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire,***
- ***Distingués membres de la délégation française,***
- ***Honorables invités,***
- ***Chers amis des Media,***
- ***Mesdames et Messieurs,***

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole dans le cadre de cette cérémonie de signature deux (2) protocoles financiers, notamment, **l'appui budgétaire**, au titre de l'année 2016, du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et la mise en place **d'un Centre National de Calcul**.

Je voudrais, à cet effet, souhaiter le traditionnel « **AKWABA** » c'est-à-dire la cordiale bienvenue à **Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement français**, en visite de travail en Côte d'Ivoire.

Plus généralement, il me plait d'adresser mes vifs remerciements à la partie française à travers son Ambassadeur, SEM Georges SERRE et l'équipe technique de l'Agence Française de Développement à Abidjan pour leur appui constant dans la mise en œuvre des projets en Côte d'Ivoire. Cet accompagnement démontre, une fois encore, la très bonne qualité des relations entre nos deux pays.

Pour parler plus spécifiquement **des projets du C2D** déjà en marche depuis trois ans, je voudrais me féliciter de l'excellence de la coopération franco-ivoirienne qui se matérialise par les résultats déjà obtenus. En effet, au

cours de ces trois (03) dernières années, **351,85 Mds FCFA, soit 85%**, ont été décaissés sur les **413,25 Mds FCFA du 1<sup>er</sup> C2D**. Et ce, en vue de la réalisation des projets de développement et de lutte contre la pauvreté, dans les différents secteurs socio-économiques.

S'agissant du **2<sup>ème</sup> C2D** d'un montant de **738 Mds FCFA**, les enveloppes budgétaires sectorielles ont été accrues substantiellement dans le but de permettre aux projets de produire un impact social plus important. Sept (7) Conventions d'Affectation ont déjà été signées, pour un montant global de **434 Mds FCFA** soit 60% de taux d'engagement, auxquelles il faudra ajouter la convention qui fait l'objet de la présente cérémonie.

- *Excellences,*
- *Mesdames et Messieurs,*

Ces avancées notables sont le fruit de **la bonne collaboration entre la France et la Côte d'Ivoire**. Je salue, à nouveau cette coopération, qui s'apprécie de jour en jour, à travers les importants groupes et entreprises privés français qui exercent en Côte d'Ivoire; mais également la tenue d'importantes activités économiques impliquant nos deux pays. On peut rappeler, entre autres, au titre des activités

économiques, le Forum d'affaires qui s'est déroulé les **28 et 29 avril 2016** à Abidjan et qui a rassemblé près de **400 personnalités d'affaires** ; il a été le plus grand du genre en Afrique pour la promotion de l'offre française et le développement de partenariat avec les entreprises locales. Par ailleurs, une place de choix a été accordée à la délégation ivoirienne lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) édition 2016 en France qui a réuni, du 27 février au 06 mars 2016, plus de **600 000 visiteurs**.

Plus globalement, **la France est le 2ème fournisseur** de la Côte d'Ivoire derrière le Nigeria (avec l'importation du pétrole brut) : les exportations de la France ont atteint **730 Mds FCFA** en 2015 (le double de 2005), contre **506 Mds FCFA** d'importation à partir de la Côte d'Ivoire. La France est dans le même temps, **le premier détenteur** d'investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire avec un stock de **1 056 Mds FCFA** en 2014.

Au niveau des recettes de l'Etat, les **sept cents (700) sociétés** membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie française en Côte d'Ivoire pèsent pour plus de 50% de nos ressources en matière de TVA, de redevance et de divers impôts sur les sociétés.

Il me plaît également de souligner que sous les auspices de la coopération internationale et particulièrement avec l'appui de la France, le Gouvernement ivoirien a engagé des réformes au cours du premier quinquennat du SEM Alassane OUATTARA, dans plusieurs secteurs. Il s'agit, notamment :

- **des réformes politiques** pour garantir l'Etat de droit, les libertés civiques et améliorer la Bonne Gouvernance notamment en luttant contre la corruption,
- **des réformes économiques** pour améliorer le cadre macro-économique et l'environnement des affaires en général,
- **des réformes des finances publiques** pour renforcer la viabilité de notre budget en prenant en compte les acquis substantiels de l'allègement de la dette publique en 2012, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE),
- **l'amélioration du capital humain** en investissant dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition, et
- **l'ouverture du Tribunal de commerce d'Abidjan** pleinement fonctionnelle, la mise en place de la **Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance**, ainsi que la simplification des formalités de paiement des

impôts figurent parmi les acquis des réformes engagées. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté récemment un projet de loi relatif à la mise en place de la Cour d'Appel du Tribunal du commerce.

- *Excellences,*
- *Mesdames et Messieurs,*

La mise en œuvre des projets en Côte d'Ivoire bénéficie du cadre des affaires assaini dans notre pays et les objectifs poursuivis vont dans le sens de la vision du Gouvernement. Ainsi, la convention du C2D que nous paraphons aujourd'hui permettra à l'Etat d'apurer une partie de sa dette intérieure pour un montant total de **45,92 Mds FCFA**. Cet appui concerne les 4 priorités suivantes :

- **l'apurement des arriérés** : cet appui va concourir au redressement des finances publiques à travers le désintéressement des entreprises dans le secteur des infrastructures routières ;
- **les restes à payer dans le secteur de la santé** : il s'agit d'un appui aux centres hospitaliers et aux centres de santé de base qui ont vu, avec la politique de gratuité ciblée mise en œuvre par le Gouvernement, leurs capacités financières

diminuées dans une période de contrainte de trésorerie où les transferts budgétaires s'effectuent plus difficilement ;

- **le fonds d'études de l'Etat** : ce fonds consistera à financer les études préalables nécessaires à tout projet d'envergure inscrit dans le Plan National de Développement (**PND**) 2016/2020 et dans le Programme d'Investissement Public (**PIP**), en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement du Gouvernement ;
- **les infrastructures** : l'appui à apporter dans le secteur des infrastructures permettra de participer au désenclavement de certains quartiers à Abidjan et de certaines villes de l'intérieur.

**Quant au second protocole financier** qui sera signé, ce jour, il résulte d'un prêt du Trésor français de **6,98 Mds FCFA (10,64 millions d'Euros)**. Il consiste en la mise en service **d'un Centre National de Calcul** dont le but est de contribuer, à terme, à la souveraineté nationale. Plus particulièrement, il s'agit d'installer un **supercalculateur**, qui sera opérationnel avant la fin de cette année 2016, pour appuyer la prise de décisions en matière de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'agronomie, de la météorologie et de l'environnement.



- *Excellences,*
- *Mesdames et Messieurs,*

Je demeure convaincu que ces deux accords, le C2D et le Centre National de Calcul sont des instruments qui contribueront à inscrire résolument notre coopération dans une nouvelle dynamique, plus porteuse d'actions susceptibles de hisser davantage notre amitié et notre coopération au niveau de nos ambitions, en contribuant fortement au bien-être des populations ivoiriennes.

**Vive la coopération ivoiro-française !**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**